

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

**Secrétaire de séance :** Martine VALLIER

**Date de convocation du Conseil communautaire :** 29 novembre 2012

**Etaient présents :**

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Clauette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

**Concerne :** 2012-0612-16 Aménagement des sites portuaires de la façade estuarienne – Etude de maîtrise d'œuvre - Cahier des charges /Programme – Validation et lancement du Marché

Au carrefour de deux compétences, aménagement et développement touristique, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a décidé en 2010 d'engager une étude de définition et de programmation de l'aménagement terrestre et fluvial de sa façade estuarienne.

Ce premier travail, confié au cabinet Oméga en association avec le cabinet Sogreah, a donné lieu d'une part à un diagnostic de chacun des sites tant de la partie terrestre que maritime et, d'autre part à la validation d'un schéma d'ensemble de la façade permettant de dégager des vocations particulières pour chacun des sites portuaires et donc des principes d'aménagement tant fluviaux que terrestres.

La phase de programmation détaillée, prévue en option, n'a pas été menée par les cabinets d'études mais les éléments fournis par les cabinets ont permis aux groupes de travail réunis de définir et proposer un programme pour chacun des sites, en cohérence avec la réflexion en cours sur l'itinérance sur la façade estuarienne.

Ce cahier des charges, valant programme pour une étude de maîtrise d'œuvre, est joint à la présente délibération.

En effet, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre la réflexion en engageant, à partir de ce programme, une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement terrestre et maritime (pontons) des ports de la façade estuarienne de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à lancer une consultation pour une étude de maîtrise d'œuvre telle que définie dans le programme ci-joint.

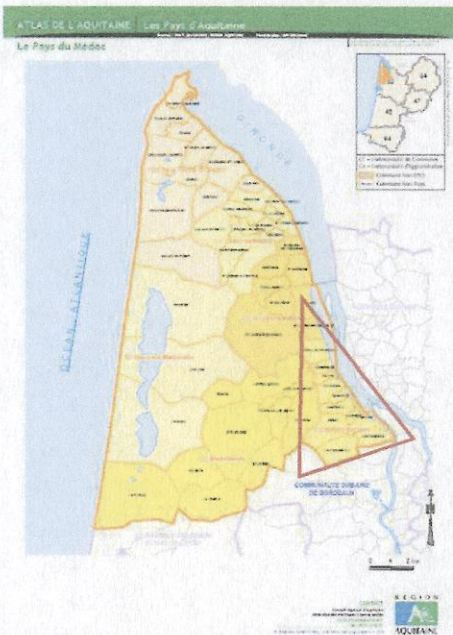
Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012



## ETUDE de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sites portuaires de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE

### Programme Général des sites



#### PREAMBULE

La Communauté de Communes Médoc Estuaire fait partie du **Pays Médoc**, situé au nord du département de la Gironde et de la région Aquitaine.

Le territoire de la **CdC Médoc Estuaire** est bordé à l'est par la Garonne et l'estuaire de la Gironde, au nord par la CdC du Centre Médoc, à l'ouest par la CdC La Médullienne et limitrophe de l'agglomération bordelaise au sud.

Créée le 11 décembre 2002, la CdC Médoc Estuaire compte 11 communes. Elle s'est dotée, le 29 janvier 2009, de la compétence tourisme, et en janvier 2010, a validé sa **stratégie de développement touristique**, articulée autour de 4 axes :

- 1/ Positionner le territoire sur l'oenotourisme et le tourisme de nature
- 2/ Accroître l'attractivité du territoire en préservant et en valorisant son capital touristique
- 3/ Faire séjourner les touristes sur le territoire
- 4/ Structurer le territoire et financer la mise en œuvre de la stratégie touristique

Par ailleurs, les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire précisent, qu'au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire », la Communauté est compétente pour l'aménagement de la façade estuarienne et particulièrement les ports de LAMARQUE, MACAU, ISSAN à Cantenac, et Fumadelle à SOUSSANS (à l'exclusion des digues). En outre, la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien et la gestion de tout équipement structurant nouveau sur ces sites, qu'il soit à vocation économique ou touristique ».

Au carrefour de ces deux compétences, aménagement et développement touristique, la CdC Médoc Estuaire a réalisé en 2010/2011 une première étude d'aménagement de sa façade estuarienne.

Ce premier travail a donné lieu d'une part à un diagnostic approfondi de chacun des sites tant de la partie terrestre que maritime (doc 1), et, d'autre part à la validation d'un schéma d'ensemble de la façade permettant de dégager des vocations particulières pour chacun des sites portuaires et donc des principes d'aménagement tant fluviaux que terrestres.

C'est pourquoi la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui engager l'étude de maîtrise d'œuvre lui permettant d'aménager les ports de Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle).

#### CONTEXTE

On assiste depuis plusieurs années à un réinvestissement estuarien de la part des acteurs publics, Conseil Général de la Gironde, SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde), Pays Médoc, Communauté de Communes Médoc Estuaire, permettant une réappropriation progressive de l'estuaire par ses habitants et ses visiteurs.

Le Conseil Général de la Gironde est engagé dans une politique d'aménagement et de mise en valeur de l'estuaire depuis 2001. C'est dans ce cadre qu'il a réalisé en 2008/2009 le réaménagement du port de Lamarque, avec la construction d'un bâtiment d'accueil et d'information touristique, l'aménagement de parkings, promenades en caillebotis, points de vues...

Leader, programme européen pour le développement des territoires ruraux, qui vise à soutenir des porteurs de projets publics et privés, est porté en Gironde et Charente Maritime par le SMIDDEST. A travers son programme Leader 2007-2013 sur l'estuaire de la Gironde, le SMIDDEST a pour objectif d'amplifier la structuration et le développement durable du territoire au travers de 3 thèmes : l'agriculture, l'environnement

et le tourisme. C'est à ce titre notamment qu'il a réalisé en partenariat avec la Commune de Cussac-Fort Médoc l'étude de faisabilité d'un ponton au Fort Médoc.

Le plan guide réalisé dans le cadre d'une charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde (cf. Documents mis à disposition) souligne la richesse et la concentration d'îles qui font face à la CdC Médoc Estuaire, unique à l'échelle de l'estuaire. La Gironde montre un visage original dans le petit bras qui va de la pointe amont de l'île Cazeau à la pointe aval de l'île Verte : les paysages fluviaux y montrent une échelle intimiste qui contraste avec l'immensité de l'estuaire plus en aval. Les marais d'Arcins et Soussans et le port de Macau ont par ailleurs fait l'objet de projets de valorisation (cf. Documents mis à disposition) et la digue de Macau a été ouverte.

## OBJET

**L'objet de cette mission est donc l'étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement terrestre et maritime (pontons) des ports de la façade estuarienne de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : Macau, Cantenac (Issan) et Soussans (Fumadelle).**

## OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par la Communauté de Communes pour ce projet d'aménagement, qui se déroulera en plusieurs phases compte tenu des enjeux financiers, sont les suivants :

- Donner un sens et une lisibilité à un patrimoine naturel caché et méconnu ;
  - Valoriser et faire connaître l'ensemble de la façade estuarienne du territoire en rendant les sites accessibles prioritairement par des modes doux : à pied, à vélo et en bateau.
  - Développer des flux de fréquentation depuis et vers les autres grands sites touristiques girondins tournés vers le fleuve : Blaye et Bordeaux.
  - Créer les conditions favorables au développement d'activités de loisirs dans un futur proche (pêche, canoë, bateaux électriques...)
- Prise en compte des normes pour l'accès des personnes à mobilité réduite, label « Tourisme et handicap » dans toutes les propositions qui seront faites.

En outre, il s'agira de mettre en réseau et décliner une identité commune (concept appelé « la route de l'estuaire ») pour l'ensemble des sites portuaires. Pour autant chaque site objet de l'étude aura une vocation propre et un programme d'aménagement particulier.

Le marché se décompose en plusieurs tranches :

- une tranche ferme comprenant les études d'esquisses et les études d'avant-projet pour l'ensemble des sites et des ouvrages.

A l'issue de ces études le Conseil Communautaire décidera des sites dont la réalisation est prioritaire et validera donc la poursuite des études pour les sites qu'il aura retenus.

- une ou plusieurs tranche(s) conditionnelle(s) comprenant les études de projet puis le suivi des travaux des sites qui auront été retenus.

## BESOINS

A partir donc du diagnostic approfondi des sites (doc1) et en liaison avec le projet en cours d'itinérance dit « route de l'estuaire » (doc2 carte) le cabinet devra proposer des projets d'aménagement pour chacun des sites suivant :

- Port de Soussans (Fumadelle)

Situé à 1,3 km de l'itinéraire principal de randonnée ce site aura vocation à accueillir des flux relativement limités de fréquentation de randonneurs.

De plus, le marnage et la configuration du site n'invite pas non plus, dans un premier temps, à en faire une porte d'entrée pour les navigants de l'estuaire.

Pour autant la tranquillité du lieu et la majesté des paysages invite à envisager un aménagement soigné et respectant les atouts naturels du site. La mise en valeur des points de vue devra être recherchée.

Les besoins sont donc les suivants :

- Stationnement VL 5/6 places maximum
- Rénovation et/ou réimplantation des équipements publics d'agrément existant : tables pique-nique, bancs, poubelles, râteliers vélos
- Création d'un support visuel permettant de décrypter le paysage (complémentaire des autres sites)
- Eclairage public et aménagement paysager du site
- Option : Sécurisation de la cale de mise à l'eau.

Coût d'objectif : 30 000 € HT

#### ➤ Port de Cantenac (Issan)

Le port d'Issan se situe au cœur de la route de l'estuaire et à proximité du futur équipement touristique de la Communauté de Communes. Site déjà naturellement fréquenté pour ses points de vue, il a vocation à accueillir une fréquentation potentiellement importante.

Par ailleurs il a été choisi pour accueillir la cale principale de mise à l'eau de la façade estuarienne.

Les besoins sont donc les suivants :

- revoir l'aménagement d'ensemble pour répondre à la double vocation d'accès à l'eau pour les particuliers et aire d'agrément pour les promeneurs de passage.
- Réalisation d'une nouvelle cale de mise à l'eau (longueur 45 m, largeur 10m)
- Condamnation ou réutilisation de l'ancienne cale de mise à l'eau (promontoire point de vue ou ...)
- Parking en nombre suffisant pour VL et VL + remorques (10 +4/5 places) sans masquer la vue
- Rénovation et/ou réimplantation des équipements publics d'agrément existant : tables pique-nique, bancs, poubelles, râtelier, WC (?), emplacement pour un futur local d'accueil et de stockage de matériel – activité kayak)
- Création d'un support visuel permettant de décrypter le paysage (complémentaire des autres sites)
- Accès à l'eau potable (pour les randonneurs, pour l'activité kayak)
- Accès à l'électricité (pour bateaux électrique par ex...)
- Eclairage public et aménagement paysager du site
- Signalétique spécifique activité fluviale si nécessaire

Coût d'objectif :

Nouvelle cale de mise à l'eau 150 000 €

Autres aménagements 50 000 €

#### ➤ Port de Macau

Le Port de Macau devra tout d'abord conserver son attractivité liée à l'animation apportée par les 2 guinguettes présentes sur le site.

Il devra ensuite devenir « porte d'entrée » du territoire par voie fluviale en permettant l'accueil tant des bateaux de plaisance que des bateaux à passagers.

Enfin le port de Macau sera le point de départ / arrivée de « la route de l'estuaire ».

La question foncière sur ce site est majeure compte tenu d'une part des concessions commerciales en cours et, d'autre part des besoins en foncier liés, notamment, aux besoins de stationnement. En outre le cabinet devra tenir compte de l'étude menée par le SMIDDEST (cf. Doc 3)

Les besoins sont donc les suivants :

- Mise en place d'un ponton acier type coque de bateau de 28 mX6m / (ou ponton de plaisance classique) avec prise en compte de la réglementation ERP
- Condamnation de la cale existante, démolition du muret et des cabanes
- Réaménagement du terre-plein existant : bancs, poubelles, tables, point d'eau, râteliers vélos
- Création d'une base vélo (donnée en gérance à un des restaurateurs ?)
- Création d'un parking (bus et voiture)
- Eclairage public et aménagement paysager du site (cf étude SMIDDEST)
- Création d'un support visuel permettant de décrypter le paysage (complémentaire des autres sites)
- Signalétique spécifique activité fluviale si nécessaire

Coût d'objectif :

- 700 000 € HT dans le cas d'un ponton coque acier
- 300 000 € HT dans le cas d'un ponton classique

## **CADRAGE DE LA MISSION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES**

### **Relation bureau d'études – maître d'ouvrage**

La CdC Médoc Estuaire sera bien évidemment régulièrement informée de l'avancement des études. Le cabinet s'engage à avertir les services de la Communauté de Communes de toutes rencontres ou réunions qu'il organisera afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

Le cabinet d'études proposera autant de réunions que nécessaires, et au minimum une à l'issue de chacune des phases.

Le Maître d'Ouvrage constituera un Comité de Pilotage composé d'élus et techniciens de la CdC Médoc Estuaire et des communes concernées qui sera chargé de formuler un avis sur les propositions du cabinet d'études.

Ces propositions, assorties de l'avis du Comité de Pilotage, seront soumises au Bureau des Maires, qui aura en charge la validation et la réception des propositions de chacune des phases.

Ainsi, le cabinet d'études ne pourra poursuivre sa mission qu'après validation par le Bureau des Maires et attendra l'ordre de service correspondant pour engager la phase suivante de l'étude.

### **Remise des documents de l'étude**

Tous les dossiers, comptes-rendus, devront être fournis en 2 exemplaires papier dont 1 reproductible, 1 exemplaire en PDF (par e-mail), ainsi qu'un exemplaire sur CD-Rom en fin de mission, et adressés au maître d'ouvrage, qui en assurera la diffusion.

### **Propriété des documents**

Tous les documents produits en exécution de l'étude seront la propriété exclusive du maître d'ouvrage dès règlements effectués.

### **Planning prévisionnel et organisation**

Un planning prévisionnel de réalisation détaillé sera fourni dans la proposition et fera apparaître un début de mission au 1<sup>er</sup> février 2013 et une fin de réalisation des études d'avant-projet d'aménagement au plus tard le 30 juin 2013.

**Document mis à disposition pour la formalisation de l'offre**

1/ Etude d'Aménagement de la façade estuarienne – Omega Consultants / Sogreah- novembre 2011

3/ Carte de la route de l'estuaire

2/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Projet de valorisation du **port de Macau**. Juillet 2004.

**Documents mis à disposition pour la réalisation de l'étude**

1/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide réalisé pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. **Diagnostic et orientations**. Juillet 2004.

2/ SMIDDEST. Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde. Plan-guide pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Projet de valorisation du **marais d'Arcins-Soussans**. Juillet 2004.

3/ PV de transfert des ports de Soussans, Issan et Macau.

4/ Conseil Général de la Gironde. Règlement en faveur d'une politique portuaire durable.